

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 583 concernant les services d'Etat.

n° 583

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 mai 1964

Numéro JO

n° 5 du 01/07/1964

Date du numéro

1 juillet 1964

### TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens ci-après désignés : 1re classe Ahmed Mohamed, n° mle 2403, fin de contrat le 1er avril 1964 ; 1re classe Moussa Mohamed, n° mle 2395, fin de contrat le 22 mars 1964; 2e classe Osman Guirreh, n° mle 2675, fin de contrat le 29 mars 1964 ; 2e classe Omar Bouh, n° mle 2681, fin de contrat le 29 mars 1964, de la 4 Compagnie de Milice à Damerdjog, en fin de contrat aux dates ci-dessus mentionnées, maintenus jusqu'au 14 avril 1964 inclus, pour la visite de rengagement, ne seront pas rengagés à compter du 15 avril 1964 pour mauvaise manière de servir.